



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lait

Question écrite n° 8633

Texte de la question

M Jean-Louis Goasduff attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les caractères inacceptables des mesures envisagées pour limiter le dérapage de la collecte laitière. Au lieu de mesures de retorsion face aux éleveurs qui, souvent, ne parviennent pas à bloquer l'évolution de leur livraison sans remettre en cause l'équilibre économique de leur exploitation, ne vaudrait-il pas mieux relancer un nouveau programme de restructuration susceptible de consolider l'élevage laitier national ? Le report ou le blocage du versement des 0,75 franc par litre, prévu pour compenser la suspension provisoire des 4 p 100 de références (imposée par la CEE en 1987) ne risquent-ils pas d'accroître encore les difficultés rencontrées par les éleveurs ayant investi ? Il lui demande si le Gouvernement compte enfin prendre des mesures et des décisions dynamiques pour renforcer l'activité agricole au lieu de se contenter de palliatifs laxistes et demobilisateurs destinés simplement à adapter les exploitations aux difficultés du présent.

Texte de la réponse

Reponse. - Le régime de maîtrise de la production laitière, qui a été mis en place en 1984 initialement pour cinq campagnes, a démontré son efficacité en interrompant une croissance de la production laitière qui menaçait de porter atteinte au revenu des producteurs de lait ; en provoquant une croissance incontrôlée des stocks publics, dont le coût dépassait les possibilités budgétaires de la Communauté européenne, cette augmentation de la production aurait inévitablement conduit à des baisses sévères des prix garantis, si des dispositions tendant à la maîtrise n'avaient pu être prises à temps. Ces baisses ont fort heureusement pu être évitées et le régime de maîtrise de la production laitière, qui vient d'être prolongé de trois campagnes par le conseil des ministres de la Communauté européenne, a permis de défendre le revenu des producteurs de lait. Au terme de ces quatre années d'application, il convenait de faire le point sur l'application de ce régime et d'utiliser l'expérience acquise par les différents acteurs de la filière et par l'administration pour réfléchir aux améliorations à apporter. C'est pourquoi, le ministre de l'agriculture et de la forêt a demandé à ses services et à l'office du lait d'engager, avec l'ensemble des responsables professionnels, une réflexion qui permettra dès la campagne 1988-1990, d'adapter le système dans le sens d'une plus grande transparence et d'une plus grande simplicité.

Données clés

Auteur : [M. Goasduff Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8633

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 305